

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08573 Numéro SIREN : 901 899 542 Nom ou dénomination : A.Z.S BATI
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 12425

Certifié conforme
à l'original

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>QUALIBATI PRO</u>				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise <u>184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL</u>						
SIREN <u>9 0 1 8 9 9 5 4 2</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>17</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>		
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>						
ACTIF				Brut I	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	4 800	030	840
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	4 800	048	840
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 000	066	1 000
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 035	070	13 035
		Autres* (3)	072	2 853	074	2 853
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	37 623	086	37 623
		Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II		096	54 511	098	54 511
Total général (I + II)			110	59 311	112	840
PASSIF				Exercice N I	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		16 780	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		17 780	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		9 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		12 444	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 475	172	19 247	
Produits constatés d'avance				174		
			Total III	176	40 691	
Total général (I + II + III)			180		58 471	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 800	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise QUALIBATI PRO

Neant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services*		217	24 345	218	249 214
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée*						224
Subventions d'exploitation reçues						226
Autres produits						230
						4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	249 218

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	65 995
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243
Rémunérations du personnel*					244	70
Charges sociales (cf. renvoi 380)					250	9 637
Dotations aux amortissements*					252	2 762
Dotations aux provisions					254	840
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	22
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	232 338

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		270	16 880
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		100
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

					310	16 780
--	--	--	--	--	-----	--------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

312

16 780

314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	100
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

352

16 880

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables : *						360
dont imputés sur le résultat :						

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

370

16 880

372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise **QUALIBATI PRO**[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise **QUALIBATI PRO**[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : QUALIBATI PRO

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	4 800	464		466	4 800				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492	4 800	494		496	4 800				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	840	554		556	840		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	840	574		576	840		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobili- sations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme*	Long terme		
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	588	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579			Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGL Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : QUALIBATI PRO

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	29 020
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 621
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : QUALIBATI PRO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01082021		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 7	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	249 214	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	249 214	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	201 669	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 338	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	22	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	219 029	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 30 189
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	30 189
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 1 8 9 9 5 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE QUALIBATI PRO

ADRESSE (voie) 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ELHART Prénom(s) FATHYNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000Naissance : Date 18071971 N° Département 99 Commune GARBIA (EGY) Pays

Adresse : N° 184 Voie BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

Code Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

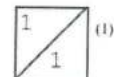
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN 901899542

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

QUALIBATI PRO

ADRESSE (voie) 164 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU QUALIBATI PRO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
Siret 901 899 542 00012 RCS Bobigny

Assemblée Générale Ordinaire D'approbation des comptes de l'exercice 2022

Le 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente juin à dix heures, les associés de la SASU QUALIBATI PRO se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents :

Monsieur Fathy ELHARTY

Né le 18 juillet 1971 à Garbia (Egypte)

Demeurant 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

Titulaire de 1000 actions sociales numérotées de 1 à 1000
Propriétaire de 100 % du capital de la SASU QUALIBATI PRO

Monsieur Fathy ELHARTY préside la séance en sa qualité de président de la SASU QUALIBATI PRO.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

SASU QUALIBATI PRO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
Siret 901 899 542 00012 RCS Bobigny

Les documents mentionnés ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée Générale Ordinaire lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Approbation des conventions réglementées.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du rapport spécial, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice 16.780 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence elle donne quitus à la Gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, constate que les comptes de l'exercice se traduisent par un bénéfice 16.780 euros.

F.E

SASU QUALIBATI PRO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
Siret 901 899 542 00012 RCS Bobigny

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- au poste « réserve légale » pour un montant total de 100 euros
- au poste « report à nouveau » pour un montant total de 16.680 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Montreuil, le 30 juin 2023

